



Faculté de droit

DRT

DESO2203 **Droit comptable**

[30h] 4 crédits

Enseignant(s): Michel De Wolf, Jean-Luc Ledoux
Langue d'enseignement : français
Niveau : cours de 2ème cycle

Objectifs (en terme de compétences)

Initier les étudiants à la compréhension des mécanismes de la comptabilité en partie double, de manière à leur fournir la maîtrise des concepts à connotation comptable utilisés en droit des sociétés et en droit fiscal.
 Sensibiliser les étudiants à une lecture intelligente des comptes annuels des entreprises.
 Introduire au droit comptable, discipline nouvelle mais authentiquement juridique, allant actuellement bien au-delà du corps de règles techniques organisant l'outil comptable.
 Sensibiliser les étudiants aux particularités de la comptabilité de certaines professions libérales (avocats, notaires, huissiers...) exercées en société ou en personne physique.

Résumé : Contenu et Méthodes

CONTENU

La première partie introduit l'étudiant à la technique de la comptabilité en partie double, et aux notions comptables fondamentales: bilan, compte de résultats, actif, passif, produits, charges, débit, crédit...
 La deuxième partie expose le droit comptable général: organisation de la comptabilité, principes des règles d'évaluation, etc.
 La troisième partie s'intéresse plus particulièrement à la comptabilité de certaines professions libérales.
 La quatrième partie introduit à l'analyse financière des comptes annuels.

METHODE

L'enseignement alterne les exposés théoriques et les illustrations pratiques. Des notes de cours seront mises à la disposition des étudiants. Les étudiants en difficulté avec la compréhension des mécanismes fondamentaux de la comptabilité pourront se référer à J. ANTOINE, Comptabilité - cours programmé avec tests et leur corrigé, De Boeck Université, 2000.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

DROI21	Première licence en droit	(4 crédits)	Obligatoire
---------------	---------------------------	-------------	-------------